



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 avril 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir :

Brigitte PIGEYRE à Sophie BAUDOUIN – Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Michel BACCONNIER – Thierry VACHON à David CICALA.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

**DELIB 2014.04.24 04**

**OBJET : Désignation des élus au sein des organismes extérieurs**

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales notamment en son article L 2121-33,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des délégués pour représenter la commune dans divers organismes suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est proposé de procéder à plusieurs désignations.



<b>ORGANISMES</b>	<b>Proposition 1</b>	<b>Proposition 2</b>	<b>Délégués désignés</b>
<b>ADMR</b>	Titulaire : Bernadette CACALY Suppléante : Andrée LIGONNET		Titulaire : Bernadette CACALY Suppléante : Andrée LIGONNET
<b>GIP - Isère porte des Alpes</b>	Titulaire : Le Maire Suppléant : Andrée LIGONNET		Titulaire : Le Maire Suppléant : Andrée LIGONNET
<b>VILLE ET AEROPORT</b>	Titulaire : Michel BACCONNIER Suppléant : Martial VIAL (22 voix)	Suppléant : Christophe LIAUD (7 voix)	Titulaire : Michel BACCONNIER Suppléant : Martial VIAL
<b>LA CHENERAIE</b>	Titulaire : Andrée LIGONNET Suppléante : Bernadette CACALY		Titulaire : Andrée LIGONNET Suppléante : Bernadette CACALY
<b>COLLEGE DES ALLINGES</b>	Titulaire : Cécile PUVIS DE CHAVANNES (22 voix) Suppléant : Norbert SANCHEZ	Titulaire : Carine VAVRE (7 voix)	Titulaire : Cécile PUVIS DE CHAVANNES Suppléant : Norbert SANCHEZ
<b>COMITE DE JUMELAGE</b>	Titulaire : Brigitte PIGEYRE (22 voix) Suppléant : Bénédicte KREBS (22 voix)	Titulaire : Christianne SADIN (7 voix) Suppléante : Odile BEDEAU (7 voix)	Titulaire : Brigitte PIGEYRE Suppléant : Bénédicte KREBS
<b>COMITE DES FETES</b>	Titulaire : Cyrille CUENOT Suppléante : Virginie SUDRE		Titulaire : Cyrille CUENOT Suppléante : Virginie SUDRE
<b>COMMISSION LOCALE D'INSERTION</b>	Représentante : Pascale RICHIETTIELLO		Représentante : Pascale RICHIETTIELLO
<b>GIP DRE</b>	Titulaire : Daniel TANNER Suppléant : Cécile PUVIS DE CHAVANNES		Titulaire : Daniel TANNER Suppléant : Cécile PUVIS DE CHAVANNES
<b>CAPI politique de la ville</b>	Titulaire : Andrée LIGONNET Suppléant : Daniel TANNER		Titulaire : Andrée LIGONNET Suppléant : Daniel TANNER
<b>CAPI Ambroisie</b>	Référent : Martial VIAL		Référent : Martial VIAL
<b>HARMONIE – ECOLE DE MUSIQUE</b>	Titulaire : Charles NECTOUX Suppléante : Bénédicte KREBS		Titulaire : Charles NECTOUX Suppléante : Bénédicte KREBS

<b>ARNORISERE</b>	Titulaire : Jean-Paul MOREL Suppléant : Charles NECTOUX		Titulaire : Jean-Paul MOREL Suppléant : Charles NECTOUX
<b>MEDIAN</b>	Titulaire : Jean-Marc PIREAUX Suppléant : Daniel TANNER		Titulaire : Jean-Marc PIREAUX Suppléant : Daniel TANNER
<b>OSQ OMNISPORTS</b>	Titulaire : Cyrille CUENOT Suppléant : Pascal GUEFFIER		Titulaire : Cyrille CUENOT Suppléant : Pascal GUEFFIER
<b>PLH et CLH</b>	Représentants : Andrée LIGONNET – Henri HOURIEZ		Représentants : Andrée LIGONNET – Henri HOURIEZ
<b>Représentant en charge des questions de défense dans les communes à la demande du Préfet</b>	Claude BERENGUER		Claude BERENGUER
<b>SAGE DE LA BOURBRE</b>	Titulaire : Henri HOURIEZ Suppléant : Charles NECTOUX		Titulaire : Henri HOURIEZ Suppléant : Charles NECTOUX
<b>CLE DU SAGE DE LA BOURBRE</b>	Henri HOURIEZ		Henri HOURIEZ
<b>S.E.D.I. Syndicat Energies du Département de l'Isère</b>	Titulaire : Norbert SANCHEZ Suppléant : Claude BERENGUER		Titulaire : Norbert SANCHEZ Suppléant : Claude BERENGUER
<b>SEMIDAO</b>	Représentant : Norbert SANCHEZ		Représentant : Norbert SANCHEZ
<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MARAIS DE BOURGOIN</b>	Titulaires (2) : Henri HOURIEZ – Sophie BAUDOIN Suppléants (2) : Charles NECTOUX – Martial VIAL		Titulaires (2) : Henri HOURIEZ – Sophie BAUDOIN Suppléants (2) : Charles NECTOUX – Martial VIAL
<b>SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE</b> tel 04 74 83 34 55 fax 04 74 83 34 54	Titulaires (2) : Henri HOURIEZ – Sophie BAUDOIN Suppléants (2) : Charles NECTOUX – Martial VIAL		Titulaires (2) : Henri HOURIEZ – Sophie BAUDOIN Suppléants (2) : Charles NECTOUX – Martial VIAL
<b>COMITE DE RIVIERE</b>	Titulaire : Henri HOURIEZ		Titulaire : Henri HOURIEZ

<b>CDEC (Commission Départementale d'équipement commercial)</b>	Représentants : Pascale RICIPITIELLO		Représentants : Pascale RICIPITIELLO
<b>CLECT – Commission d'évaluation des transferts de charges CAPI</b>	Titulaires : Claude BERENGUER (22 voix) Suppléant : Jean-Marc PIREAUX	Titulaire : Christianne SADIN (7 voix)	Titulaires : Claude BERENGUER Suppléant : Jean-Marc PIREAUX
<b>COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AEROPORT LYON-ST EXUPERY</b>	Titulaire : Virginie SUDRE(22 voix) Suppléant : Michel BACCONNIER Délégués représentant la CAPI	Titulaire : Christophe LIAUD (7 voix)	Titulaire : Virginie SUDRE Suppléant : Michel BACCONNIER Délégués représentant la CAPI
<b>Commission de surveillance centre de détention SQF</b>	Membre de droit : Michel BACCONNIER, Maire		Membre de droit : Michel BACCONNIER, Maire
<b>SPLA – SARA</b>	Représentant à l'Assemblée Générale : Martial VIAL Représentant à l'Assemblée Spéciale : Michel BACCONNIER		Représentant à l'Assemblée Générale : Martial VIAL Représentant à l'Assemblée Spéciale : Michel BACCONNIER
<b>SEMCODA</b>	Délégué spécial : Jean-Marc PIREAUX		Délégué spécial : Jean-Marc PIREAUX
<b>ADPA (Aide et soins à domicile)</b>	Florence BECHNA		Florence BECHNA
<b>Conservatoire d'espaces naturels.avenir</b>	Titulaire : Henri HOURIEZ Suppléant : Charles NECTOUX		Titulaire : Henri HOURIEZ Suppléant : Charles NECTOUX

St-Quentin-Fallavier, le 25 avril 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le 28 avril 2014

Le Maire,

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.